

Annonce de la vente des biens de l'émigré Daubigny, dans le district d'Épernay (Marne), lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

## Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens de l'émigré Daubigny, dans le district d'Épernay (Marne), lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 309-310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1911\_num\_79\_1\_40565\_t1\_0309\_0000\_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



deux monstres aurivores ont restitué une partie des richesses qu'ils avaient dévorées. Des apôtres de la liberté ont purifié nos temples en faisant retentir les voûtes des accents de la vérité. Chaque jour on voit multiplier parmi nous la lumière et disparaître le mensonge. Agréez donc l'or et l'argent qui paraient les vieilles idoles de nos préjugés. Nous n'aimons plus que le fer et la constitution: le fer pour exterminer les ennemis du genre humain; la constitution, pour nous former aux vertus dignes de la République française.

« Diogène Tenaille, président: Brutus Gobet, secrétaire.

Les administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Épernay écrivent que leurs concitoyens ne croient pas aux revenants, et en donnent la preuve dans l'état de la vente des biens des émigrés, d'où il résulte que deux objets évalués l'un 8,255 l. 11 s. 6 d., et l'autre 1,272 li-vres ont été vendus 19,970 livres et 1,900 livres.

Insertion au · Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Epernay (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

- Epernay, le 21 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.
  - Citoyen président,
- Nos concitoyens ne eroient pas aux revenants; tu en seras convaincu en jetant les yeux sur la feuille ci-jointe. Nous avons commencé aujourd'hui la vente des biens des émigrés. Cent quatre vingt seize verges de vignes, divisées en sept lots, évaluées 8.255 l. 11 s. 6 d. ont été vendues 19,970 livres; cent soixante dix-huit verges de prés, évaluées 1.272 livres, ont été adjugées, en un lot, à la somme de 1900 livres, le tout non compris les frais.

« La première bougie s'est éteinte au milieu des cris de Vive la République! L'adjudicataire du premier lot a reçu des mains du Président une

cocarde républicaine.

« Tu verras, par les deux autres cahiers cijoints, que nous sommes disposés à poursuivre les adjudications sans relâche, et nous sommes persuadés qu'elles se feront avec le même avantage,

« Salut et fraterni!é.

« Les administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Epernay.

\* Labeste: Gobert; Roger; Douay; P. V. BOUCARD. 3

DÉPARTEMENT DE LA MARNE, DISTRICT D'EPERNAY,

BIENS DES ÉMIGRÉS.

Premier cahier (3).

Biens provenant de l'émigré Le Goix, dit des Marais.

1º Une pièce de vigne, lieudit Bouron. Du midi à une sente commune, du nord au chemin

Supplément au Bulletin de la Convention du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 252.
(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.
(3) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

de Plivot, du levant au couchant, Savart, d'autre au citoyen Champion, contenant 53 verges, située à Cramant, évaluée à 3,214 liv. 15 s. adjugée le 21 du 2º mois de l'an II à la somme de 5,550 livres;

2º Une autre, lieudit Bas-Vigneux, du midi au citoyen Honoré Mesla et Jacques Raillart, du nord au citoyen Lamotte, du levant au chemin d'Avize, d'autre à une sente commune, contenant 10 verges, située à Cramant, évaluée 335 liv. 10 s., adjugée le 21 du 2e mois à la somme de 560 livres.

 $3^{\rm o}$  Une autre, lieudit les Buissons, du midi au citoyen Hennequir, du nord au citoyen Simon Morizet, du levant et du couchant au chemin d'Avize, contenant 61 verges, située à Cramant, évaluée à 3,355 livres, adjugée à 6,050 livres.

4º Une autre pièce de vigne au même lieu, du midi au citoyen Lochet, du nord à une sente commune, du levant au chemin d'Avize, du couchant à une sente commune, contenant 10 verges, située à Cramant, évaluée 447 liv. 6. s. 8, adjugée à 1,050 livres

50 Une autre pièce de vigne, lieudit Rochelet, du levant au citoyen Pierre Collet, du couchant à la citoyenne Legoix, du midi à une sente commune, du nord au citoyen Sébastien Balourdet, contenant 25 verges, située à Cramant, évaluée 838 liv. 4 s. adjugée 3,000 livres.

6º Une autre pièce de vigne même lieudit, du midi au citoyen Tousserat, du nord au citoyen Honoré Mesla, du levant au chemin d'Avize, du couchant à une sente commune, contenant 30 verges, située à Cramont, évaluée 1,006 liv. 10 s. adjugée 3.600 livres.

7º Une autre pièce, du couchant au chemin de Chouilly, du levant, du midi et du nord à..... contenant 2 verges situé à Chouilly, évaluée

57 liv. 15 s. adjugée 160 livres.

8º Un los composé de trois pièces de prés. La première licudit les Pierres, du midi au citoyen Devaux, du nord au citoyen Cappu, du levant à la Pâture: contenant 50 verges. La deuxième lieudit les Longs Andins, du levant aux ci-devant régentes de Châlons, du couchant au citoyen Séjourné, contenant 101 verges. La 3º tenant du levant à ....., du couchant à Claude Robin, du midi à la Pâture, du nord à..... contenant 27 verges, située à Tours-sur-Marne, évaluée à 1,272 livres, adjugée à 1,900 livres.

Total des évaluations : 10,527 liv. 0 s. 8 d. Total des adjudications : 21.870 livres.

Les adjudications commenceront à 9 heures précises du matin. Tous les citoyens pourront prendre, au secrétariat, communication des lois concernant l'aliénation des biens des émigrés et des causes de la cédule.

Tous les biens sont désignés à la mesure nationale,

В.

BIENS DES ÉMIGRÉS

Second cahier (1).

Biens provenant de l'émigré Daubigny.

Le tiers d'une maison, ledit tiers comprenant toute la cour tenant au citoyen Bertin, l'aile

<sup>(1)</sup> Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

entière des bâtiments formant écurie à vaches, remise, emplacement de pressoirs et autres bâtiments, une portion de jardin et dépendance, située à Corrigot-lès-Pierry, louée au citoyen Bertin par bail du 5 avril pour un an, évaluée 11.664 liv. 3 s. 7 d..., à adjuger le 22 du 2° mois de l'an II de la République française ou 12 novembre.

Le second tiers de ladite maison, comprenant la seconde cour, le corps de logis donnant sur icelle, toute l'aile de bâtiment sur la droite, une portion du jardin et dépendances, évalué 6,968 liv. 14 s. 9 d.

Le troisième tiers de la dite maison comprenant seulement le jardin entre l'aile des bâtiments du second lot et le clos du citoyen Lamotte, à prendre depuis la rue jusqu'au fond dans toute sa longueur, évalué 2,459 livres.

Observation. Les citoyens pourront prendre, au secrétariat du district, communication des plans figurés. Les adjudicataires seront tenus, chacun en ce qui le concerne, de faire fermer les vues, quant aux murs de clôture entre les portions de jardin, les adjudicataires se conformeront aux lois.

Un bâtiment situé en la cour dite des Fées, comprenant un grand cellier, un jardin fermé de murs, 63 verges de vignes, caves dessous, situé à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évalué 4,609 liv, 12 s. 10 d.; offres faites par un citoyen: 5,000 liv.

Une pièce de vigne, lieudit Porage. Du levant, une sente commune; du couchant, le citoyen Parchappe; du midi, Failly; du nord, un grand trou, contenant 15 verges, située à Moussy et Corrigot-lès-Pierry, évaluée 275 livres, à adjuger le 12 novembre.

Un autre, lieudit *Plante Chênet*. Du levant, le citoyen Blondel; du couchant, le citoyen Lantage; du midi, le citoyen Thomas; du nord, à une sente commune; contenant 17 verges, située à Moussy et Corrigot-lès-Pierry, évaluée 240 livres.

Une autre, lieudit *Côte-aux-Cerisiers*; du levant, le citoyen Papillon; du couchant, le citoyen Loison; du midi, une sente commune, contenant 7 verges; située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 84 livres.

Une autre, même lieudit; du levant, le citoven Gentil; du couchant, le même; du midi, le citoyen Papillon; du nord, Failly, contenant 6 verges, évaluée 72 livres.

Une autre, lieudit Crayons; du levant, le citoyen Lantage; du couchant, le citoyen Charmoie; du midi, le citoyen Papillon; du nord, Failly, contenant 18 verges, située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 378 livres.

Une autre, lieudit *Hout-Char-le-Loup*; du levant, le citoyen Blondel, du conchant, une sente commune; du midi, le citoyen Pron; du nord, le citoyen Prétot, contenant 20 verges, située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 288 livres.

Une autre, lieudit *Dutry*: du levant le citoyen Fourché; du couchant, le citoyen Dacier; du midi, nue sente commune; du nord, le citoyen Prétot, contenant 20 verges, située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 192 livres.

Une autre, lieudit *Durepine*; du levant, le citoyen Bouché; du couchant, le citoyen Quatresoux; du midi, le citoyen Vilermont; du nord, le citoyen Dacier, contenant 17 verges,

située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 240 livres.

Une autre, lieudit Maille; du levant, le citoyen Chédel; du couchant, le citoyen Parchappe; du midi, le citoyen Chedel; du nord. le citoyen Dacier, contenant 3 verges, située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 18 livres.

Une autre, lieudit *Près du Bois ;* du levant, le citoyen Crépy; du couchant, le citoyen Sausset ; du midi, une sente commune ; du nord, le citoyen Dacier, contenant 71 verges, située à Moussy et Corrigot-les-Pierry, évaluée 672 livres, à adjuger le 13 novembre.

Une autre, lieudit Moulin l'Etang; du levant, le citoyen Gérard; du couchant, le citoyen Cordier; du nord, une sente commune, contenant 51 verges, située à Vinay, évaluée 900 livres.

Une autre, lieudit *Pré-Caillet*; du levant, les héritiers Cazotte; du coucham, Tailly; du midi, le même; du nord, le citoyen Quatresoux, contenant 14 verges, située à Vinay, évaluée 240 livres.

Une autre, lieudit Naux Martin, du levant, Nicaise d'A; du couchant, Bourbon; du midi et du nord...., contenant 14 verges, évaluée 192 livres.

Une autre, même lieu; du levant Blondel; du couchant Leclapart; du midi et du nord...., située à Vinay, contenant 5 verges, évaluée 90 livres.

Une autre, même lieu, du levant. Leclapart; du couchant Fourché; du midi, du nord..... contenant 7 verges, évaluée 144 livres.

Une autre, lieudit Longue Haie; du levant. Prétot; du couchant, les héritiers Geoffroy; du midi, du nord.... contenant 18 verges, située à Vinay; évaluée 440 livres.

Une autre, lieudit Rigoblius; du levant, une grande sente; du couchant, François Roux; du midi, un savart; du nord, Parchappe, contenant 64 verges, située à Vinay, évaluée 900 livres.

Une autre, lieudit Rigoblins; du levant Aubriet; du couchant, Hoquart; du midi, un savart; du nord, Parchappe, contenant 10 verges, évaluée 168 verges.

Une autre, môme lieu; du levant, le citoyen Fourché; du couchant, Brassart; du midi, du nord...., contenant, 8 verges, située à Vinay, évaluée 162 livres.

Une autre, même lieu; du levant, la sente des Longues Haies; du couchant Fourché; du midi, du nord...., contenant 21 verges, évaluée 450 livres.

Un terrier, lieudit Moulin de l'Etang; du levant, Vignacourt; du couchant: Geoffroy: du midi, du nord...., contenant 8 verges, évaluée 40 livres.

Un autre terrier, lieudit Rigoblins; du levant, Quatresoux; du couchant, François Roux, du midi, Tousserat, du nord...., contenant 4 verges; situé à Vinay, évalué à 8 livres.

Les adjudications commenceront à 9 heures précises du matin. Tous les citoyens pourront prendre au secrétariat, communication des lois concernant l'aliénation des biens des émigrés et des clauses de la cédule.

Tous les biens sont désignés à la mesure nationale.  $\mathbb{N}[\mathbb{N}]$